GEOFLA®Version 2.1

www.ign.fr

Descriptif de contenu Date du Document : Avril 2005 Révision : Décembre 2015

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. GÉNÉRALITÉS	3
1.1 Ce que contient ce document 1.2 Présentation de GEOFLA® 1.2.1 Principes de structuration 1.2.2 Nouveautés de la version 2.1 1.2.2.1 Emprise du produit 1.2.2.2 Méthode de généralisation 1.2.2.3 Poids des données 1.2.2.4 Sémantique 1.2.2.5 Structure administrative 1.2.3 Extension géographique 1.2.4 Emprise de livraison 1.2.5 Références géodésiques	
2. QUALITÉ DES DONNÉES	6
2.1 Actualité 2.2 Géométrie 2.3 Sémantique	6
3. DÉFINITIONS DES TERMES EMPLOYÉS	7
3.1 « Classe »	7
4. Thème ARRONDISSEMENT	
4.1 Classe ARRONDISSEMENT	8 9 11 11
5. Thème COMMUNE	12
5.1 Classe COMMUNE	12 13 17 17
6. Thème DEPARTEMENT	18
6.1 Classe DEPARTEMENT 6.1.1 Définition 6.1.2 Description des attributs 6.2 Classe LIMITE_DEPARTEMENT 6.2.1 Définition 6.2.2 Description des attributs	18 19 21 21
ANNEXE A: Définition des cantons et « pseudo-cantons »	22
ANNEXE B : Particularités des arrondissements municipaux de Paris. I von et Marseille	23

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Ce que contient ce document

Ce document décrit en termes de contenu, de précision géométrique et de qualité image, les caractéristiques du produit GEOFLA® version 2.1.

Ce document ne décrit pas le produit GEOFLA[®] version 2.1 en termes de structure de livraison qui est traitée dans le document appelé « Descriptif de livraison ».

Ce document n'est pas non plus un manuel d'utilisation du produit GEOFLA® version 2.1.

Le terme GEOFLA® fait référence au produit GEOFLA® version 2.1 dans la suite de ce document.

1.2 Présentation de GEOFLA®

GEOFLA[®] est un produit numérique dérivé de la base de données unifiée décrivant le découpage administratif de la France métropolitaine et des Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM).

Il s'inscrit dans les domaines d'application suivants à des échelles de l'ordre de 1:1 000 000e :

- cartographie statistique et thématique simple ;
- couplage avec des données statistiques (INSEE ou autres) et des informations « utilisateur » ;
- localisation d'événements ;
- visualisation de l'implantation de réseaux de distribution ;
- applications de géomarketing.

Ce produit est téléchargeable et utilisable gratuitement sous licence Etalab1.

1.2.1 Principes de structuration

Le produit GEOFLA[®] couvrant la France métropolitaine et les Départements et Régions d'Outre-Mer se décline en 3 niveaux :

- Arrondissement : découpage par arrondissement ;
- Commune : découpage communal ;
- Département : découpage départemental.

¹ Etalab a conçu la « Licence Ouverte / Open Licence », élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, pour faciliter et encourager la réutilisation des données publiques mises à disposition gratuitement. Cette licence ouverte, libre et gratuite, apporte la sécurité juridique nécessaire aux producteurs et aux réutilisateurs des données publiques.

La géométrie du thème administratif de la BD CARTO[®], de précision décamétrique, subit lors de la constitution de GEOFLA[®] un allégement qui induit un écart maximum entre GEOFLA[®] et la BD CARTO[®] de 1000 mètres.

Les éléments de GEOFLA® sont décrits par deux niveaux d'information :

- le **niveau géométrique**, représenté par un graphe planaire constitué des surfaces et des limites communales décrites par un ensemble de points en X et en Y ;
- le **niveau sémantique** qui décrit les propriétés des objets de la base.

1.2.2 Nouveautés de la version 2.1

1.2.2.1 Emprise du produit

Le produit GEOFLA® version 2.1 couvre la France métropolitaine et tous les départements et régions d'outre-mer aux 3 niveaux.

Les enclaves sont conservées. Les îles d'une superficie inférieure à 100 hectares ne sont retenues que si elles contiennent le chef-lieu de la commune.

1.2.2.2 Méthode de généralisation

Une nouvelle méthode de généralisation a été mise en œuvre depuis la version 2.0. Les limites du produit GEOFLA® version 2.0 ne correspondaient pas aux limites du produit version 1.1, sans pour autant que les limites administratives aient subi des modifications. Les limites du produit version 2.1 sont les mêmes que celles du produit version 2.0.

1.2.2.3 Poids des données

Suite au changement de méthode de généralisation, les données pèsent davantage en version 2.1 qu'en version 1.1.

1.2.2.4 Sémantique

<u>Identifiant</u>:

• L'attribut **ID_GEOFLA** est mis en cohérence avec les autres bases de l'IGN : 24 caractères dont les premiers renseignent la classe de l'objet, suivis de plusieurs chiffres.

Modification des noms d'attribut (pour une meilleure cohérence) :

• Code géographique de la région : CODE REG

• Nom de la région : NOM_REG

• Code géographique de la commune : CODE_COM

Numéro INSEE de la commune : INSEE_COMNom : NOM_COM

Modification de l'unité (dans laquelle sont exprimées certaines valeurs d'attribut) :

- L'attribut **POPULATION** est exprimé en nombre d'habitants au lieu de milliers d'habitants.
- Les attributs de coordonnées X_CHF_LIEU, Y_CHF_LIEU, X_CENTROID et Y_CENTROID sont exprimés en mètres au lieu d'hectomètres.

1.2.2.5 Structure administrative

La version 2.1 « spécial nouvelles régions » du produit prend en compte le nouveau découpage régional de la France entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Elle ne tient en revanche pas compte des créations de communes nouvelles, changements de noms de communes et modifications de limites d'arrondissement survenues depuis l'édition précédente.

Les cantons ne constituant plus une entité administrative, le thème CANTON a été retiré du produit $\mathsf{GEOFLA}^{\$}$.

1.2.3 Extension géographique

Le produit GEOFLA[®] couvre l'ensemble de la France métropolitaine et les 5 Départements et Régions d'Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte) aux 3 niveaux.

1.2.4 Emprise de livraison

Une livraison GEOFLA® est constituée de la France métropolitaine et des 5 Départements et Régions d'Outre-Mer.

1.2.5 Références géodésiques

Les données sont proposées de façon standard dans les systèmes légaux de référence suivants :

Zone	Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection		Résolution	Système altimétrique
France continentale	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert-93	m	dm	IGN 1969
Corse	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert-93	m	dm	IGN 1978
Guadeloupe	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm	IGN 1988
Martinique	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm	IGN 1987
Guyane	RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 22	m	dm	NGG 1977
Réunion	RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 40	m	dm	IGN 1989
Mayotte	RGM04	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 38	m	dm	SHOM 1953

Pour les autres systèmes de référence, l'IGN peut réaliser une prestation facturée de reprojection (sans contrôle a posteriori d'éventuels problèmes topologiques nouveaux).

2. QUALITÉ DES DONNÉES

2.1 Actualité

L'ancienneté maximale des informations de GEOFLA® à la date d'édition est d'un an.

2.2 Géométrie

Lors de la constitution de GEOFLA®, la géométrie, issue de la BD CARTO®, est simplifiée par suppression et répartition des points intermédiaires.

Les propriétés de cette opération de « généralisation » sont les suivantes :

- La topologie et les relations de voisinage entre les communes, les arrondissements et les départements sont conservées ;
- Les sommets du graphe des limites communales, d'arrondissements et départementales ne sont pas déplacés ;
- Entre une limite généralisée des classes « LIMITES » (communales, d'arrondissements et départementales) et son homologue non généralisé dans la BD CARTO[®], l'écart maximum est de 1000 mètres.

2.3 Sémantique

Les données sont mises à jour annuellement avec les données de l'INSEE.

3. DÉFINITIONS DES TERMES EMPLOYÉS

3.1 « Classe »

Une classe regroupe des objets de même genre (linéaire, ponctuel ou surfacique), de même dimension (bidimensionnel ou tridimensionnel) et définis par les mêmes attributs.

Chaque classe est présentée sous forme de fiche contenant les informations suivantes :

<u>Définition</u>: Définition de la classe. Cette définition s'applique à tous les objets de cette classe.

Topologie: Simple ou complexe

Genre: Le genre spécifie la géométrie des objets de la classe (exemple: ponctuel 2D)

<u>Attributs</u>: Des attributs sont associés à chaque objet d'une classe et permettent de lui associer des informations à caractère quantitatif (valeurs d'attribut numériques) ou qualitatif (énumération de valeurs).

<u>Sélection</u>: Précision sur le caractère exhaustif ou non des objets de cette classe.

<u>Modélisation</u>: Précision sur la façon dont la structure géométrique traduit la réalité de l'objet topologique.

3.2 Termes se rapportant à l'attribut

Définition : Définition de l'attribut.

Type: Précision sur la structure de l'attribut: caractère, entier, décimal, date,...

<u>Contrainte</u>: Cette contrainte précise si l'attribut doit être renseigné (Valeur obligatoire), ou dans quelles conditions il ne l'est pas. S'il n'y a pas de contrainte, l'attribut peut être vide.

<u>Valeurs de l'attribut</u> : Définitions de la signification des valeurs de cet attribut. La liste des valeurs possibles est fournie. Certains attributs peuvent ne pas avoir de valeurs.

<u>Valeurs particulières</u> : Définitions de la signification de certaines valeurs, ou de l'absence de valeur.

Exemple:

Valeur	Définition			
<vide></vide>	Cet attribut n'a pas de valeur.			

4. Thème ARRONDISSEMENT

Le découpage administratif au niveau arrondissement est dérivé du découpage administratif des communes.

Deux classes d'objets composent ce thème :

- ARRONDISSEMENT
- LIMITE ARRONDISSEMENT

4.1 Classe ARRONDISSEMENT

4.1.1 Définition

Définition	Arrondissement INSEE ² . Un arrondissement est décrit par des faces du graphe d'arrondissements.		
Topologie	Simple		
Genre	Multi Surfacique 2D		
Attributs	ID_GEOFLA CODE_ARR CODE_CHF NOM_CHF X_CHF_LIEU Y_CHF_LIEU X_CENTROID Y_CENTROID CODE_DEPT NOM_DEPT CODE_REG NOM_REG	Identifiant Code géographique de l'arrondissement Code géographique du chef-lieu Nom du chef-lieu Abscisse du chef-lieu Ordonnée du chef-lieu Abscisse du centroïde Ordonnée du centroïde Code géographique du département Nom du département Code géographique de la région Nom de la région	

Sélection : Cette classe contient l'ensemble des **arrondissements** qui portent, outre la description des arrondissements, la description des unités administratives de niveau supérieur (département et région). Les îles d'une superficie inférieure à 100 hectares ne sont retenues que si elles contiennent un chef-lieu de commune.

² Les arrondissements sont les arrondissements au sens INSEE, et non les arrondissements municipaux (cf. fin du document).

4.1.2 Description des attributs

• ID_GEOFLA

Définition : Identifiant unique composé des caractères ARRONDIS, suivis de chiffres.

Type: Caractères (24)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• CODE ARR

Définition: Code géographique permettant d'identifier l'arrondissement dans son département d'appartenance.

Type: Caractère (1)

Valeur particulière de l'attribut :

<vide></vide>	Pour les communes de Mayotte : il n'y a pas d'arrondissement dans ce
	département.

• CODE_CHF

Définition : Code géographique du chef-lieu de l'arrondissement. Pour les communes des DROM, le premier caractère correspond au troisième caractère du code INSEE du département.

Type: Caractères (3)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• NOM_CHF

Définition: Nom du chef-lieu de l'arrondissement.

Type : Caractères en majuscules non accentuées (50 max)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• X_CHF_LIEU

Définition: Abscisse du chef-lieu de l'arrondissement (en mètres).

Type: Entier (7)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• Y_CHF_LIEU

Définition : Ordonnée du chef-lieu de l'arrondissement (en mètres).

Type: Entier (7)

• X_CENTROID

Définition: Abscisse du centroïde de l'arrondissement (en mètres).

Type: Entier (7)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• Y_CENTROID

Définition: Ordonnée du centroïde de l'arrondissement (en mètres).

Type: Entier (7)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• CODE_DEPT

Définition: Code géographique du département auquel appartient l'arrondissement.

Type: Caractère (2)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeur particulière de l'attribut :

97	Pour les DROM alors que le code INSEE de ces départements compte 3
	caractères.

• NOM_DEPT

Définition : Nom du département auquel appartient l'arrondissement.

Type : Caractères en majuscules non accentuées (30 max)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• CODE_REG

Définition : Code géographique de la région à laquelle appartient l'arrondissement.

Type: Caractères (2)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• NOM_REG

Définition: Nom de la région à laquelle appartient l'arrondissement.

Type: Caractères en majuscules non accentuées (35 max)

4.2 Classe LIMITE_ARRONDISSEMENT

4.2.1 Définition

Définition	Limite d'arrondissement. Une limite d'arrondissement est décrite par des lignes du grap d'arrondissements.				graphe				
Topologie	Simple								
Genre	Linéaire 2D								
Attributs	ID_GEOFLA NATURE	Identifiant Nature de la	limite)					

Sélection : Cette classe contient les **limites d'arrondissements** caractérisées par le type de la limite. Elle regroupe les limites administratives délimitant les arrondissements du territoire.

4.2.2 Description des attributs

• ID_GEOFLA

Définition : Identifiant unique composé des caractères LIMI_ARR, suivis de chiffres.

Type: Caractères (24)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• NATURE

Définition: Nature de la limite.

Type: Caractères (24)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

Frontière internationale
Limite côtière
Limite d'arrondissement
Limite de département
Limite de région

5. Thème COMMUNE

Les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille sont identifiés par leurs codes INSEE en tant que communes.

Deux classes d'objets composent ce thème :

- COMMUNE
- LIMITE_COMMUNE

5.1 Classe COMMUNE

5.1.1 Définition

Définition	Plus petite entité administrative. Une commune est décrite par des faces du graphe communal.		
Topologie	Simple		
Genre	Multi Surfacique 2D		
Attributs	ID_GEOFLA CODE_COM INSEE_COM NOM_COM STATUT X_CHF_LIEU Y_CHF_LIEU Y_CENTROID Y_CENTROID Z_MOYEN SUPERFICIE POPULATION CODE_CANT CODE_ARR CODE_DEPT NOM_DEPT CODE_REG NOM_REG	Identifiant Code géographique de la commune Numéro INSEE de la commune Nom de la commune Statut administratif Abscisse du chef-lieu Ordonnée du chef-lieu Abscisse du centroïde Ordonnée du centroïde Altitude moyenne Superficie Population Code géographique du canton Code géographique de l'arrondissement Code géographique du département Nom du département Code géographique de la région Nom de la région	

Sélection : Cette classe contient les **communes** qui portent, outre la description des communes, la description des unités administratives de niveau supérieur : canton³ (cf. **ANNEXE A**), arrondissement, département et région. Les îles d'une superficie inférieure à 100 hectares ne sont retenues que si elles contiennent le chef-lieu de la commune.

³ Les cantons du territoire s'appuient sur les cantons au sens INSEE (appelés également pseudo-cantons) et non les cantons électoraux. Voir ANNEXE A.

5.1.2 Description des attributs

• ID_GEOFLA

Définition: Identifiant unique composé des caractères COMMUNE, suivis de chiffres.

Type: Caractères (24)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• CODE_COM

Définition: Code géographique permettant d'identifier la commune dans son département d'appartenance. Pour les communes des DROM, le premier caractère correspond au troisième caractère du code INSEE du département.

Type: Caractères (3)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• INSEE_COM

Définition : Numéro INSEE de la commune. Concaténation du code du département et du code géographique de la commune. Pour les DROM, le 3^{ème} caractère est commun au n° de département et au n° de commune.

Type: Caractères (5)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

NOM_COM

Définition: Nom de la commune (source INSEE).

Type: Caractères en majuscules non accentuées (50 max)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• STATUT

Définition: Statut administratif. Les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille sont assimilés à des communes simples sauf les premiers arrondissements de Paris (Capitale d'état), de Lyon et de Marseille (Préfecture de région).

Type: Caractères (25)

Valeurs de l'attribut :

Capitale d'état
Préfecture de région
Préfecture de département
Sous-préfecture
Chef-lieu de canton
Commune simple

• X_CHF_LIEU

Définition: Abscisse du chef-lieu de la commune (en mètres).

Type: Entier (7)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• Y_CHF_LIEU

Définition : Ordonnée du chef-lieu de la commune (en mètres).

Type: Entier (7)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• X_CENTROID

Définition: Abscisse du centroïde⁴ de la commune (en mètres).

Type: Entier (7)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• Y_CENTROID

Définition: Ordonnée du centroïde³ de la commune (en mètres).

Type: Entier (7)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

⁴ On appelle centroïde d'une unité administrative un point situé approximativement au centre de la plus grande face composant cette unité. Il peut permettre de positionner un symbole, un texte ou toute autre information liée à l'unité administrative.

• Z MOYEN

Définition: Altitude⁵ moyenne de la commune (en mètres),

Type: Entier (4)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeur particulière de l'attribut :

0 En Guyane, sur les communes où les données altimétriques sont lacunaires

• SUPERFICIE

Définition: Superficie de la commune en hectares. C'est la somme des surfaces des faces BD CARTO[®] composant la commune (avant allégement géométrique et suppression des îles).

Type: Entier (12)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

POPULATION

Définition: Chiffre de population sans doubles comptes au dernier recensement, en nombre d'habitants. Pour Mayotte, ce chiffre provient du recensement de 1997.

Type: Entier (10)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• CODE_CANT

Définition: Code géographique du canton auquel appartient la commune.

Type: Caractères (2)

Valeur particulière de l'attribut :

	Il n'y a plus de canton dans les collectivités territoriales suivantes : les communes de Paris, de la Métropole de Lyon, de la Martinique, et de la Guyane.
--	---

⁵ Cette altitude est l'altitude moyenne de la commune généralisée, calculée à partir de 20 points régulièrement répartis sur la surface de la commune.

• CODE ARR

Définition : Code géographique de l'arrondissement auquel appartient la commune.

Type: Caractère (1)

Valeur particulière de l'attribut :

<vide></vide>	Il n'y a pas d'arrondissement dans le département de Mayotte.
---------------	---

• CODE_DEPT

Définition : Code géographique du département auquel appartient la commune.

Type: Caractère (2)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeur particulière de l'attribut :

97	Pour les DROM alors que le code INSEE de ces départements compte 3
	caractères.

• NOM_DEPT

Définition : Nom du département auquel appartient la commune.

Type: Caractères en majuscules non accentuées (30 max)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• CODE_REG

Définition : Code géographique de la région à laquelle appartient la commune.

Type: Caractères (2)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• NOM_REG

Définition: Nom de la région à laquelle appartient la commune.

Type: Caractères en majuscules non accentuées (35 max)

5.2 Classe LIMITE_COMMUNE

5.2.1 Définition

Définition	Limite de commune. Une limite communale est décrite par des lignes du graphe communal.	
Topologie	Simple	
Genre	Linéaire 2D ID_GEOFLA Identifiant Nature de la limite	
Attributs		

Sélection : Cette classe contient les **limites communales** caractérisées par le type de la limite. Elle regroupe l'ensemble des limites administratives du territoire métropolitain et des 5 Départements et Régions d'Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte).

5.2.2 Description des attributs

• ID_GEOFLA

Définition : Identifiant unique composé des caractères LIMI_COM, suivis de chiffres.

Type: Caractères (24)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• NATURE

Définition: Nature de la limite.

Type: Caractères (24)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

Frontière internationale
Limite côtière
Limite d'arrondissement
Limite de canton
Limite de commune
Limite de département
Limite de région

6. Thème DEPARTEMENT

Le découpage administratif au niveau départemental est dérivé du découpage administratif des communes.

Deux classes d'objets composent ce thème :

- DEPARTEMENT
- LIMITE_DEPARTEMENT

6.1 Classe DEPARTEMENT

6.1.1 Définition

Définition	Partie de territoire administrée par un conseil général ou placée sous l'autorité d'un préfet. Un département est décrit par des faces du graphe départemental.		
Topologie	Simple		
Genre	Multi Surfacique 2D		
Attributs	ID_GEOFLA CODE_DEPT NOM_DEPT CODE_CHF NOM_CHF X_CHF_LIEU Y_CHF_LIEU X_CENTROID Y_CENTROID CODE_REG NOM_REG	Identifiant Code géographique du département Nom du département Code géographique du chef-lieu Nom du chef-lieu Abscisse du chef-lieu Ordonnée du chef-lieu Abscisse du centroïde Ordonnée du centroïde Code géographique de la région Nom de la région	

Sélection : Cette classe contient l'ensemble des **départements** qui portent la description des départements et des régions. Les îles d'une superficie inférieure à 100 hectares ne sont retenues que si elles contiennent un chef-lieu de commune.

6.1.2 Description des attributs

• ID_GEOFLA

Définition : Identifiant unique composé des caractères DEPARTEM, suivis de chiffres.

Type: Caractères (24)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• CODE_DEPT

Définition: Code géographique du département.

Type: Caractère (2)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeur particulière de l'attribut :

97	Pour les DROM alors que le code INSEE de ces départements compte 3	
	caractères.	l

• NOM_DEPT

Définition : Nom du département.

Type: Caractères en majuscules non accentuées (30 max)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• CODE CHF

Définition : Code géographique de la préfecture du département. Pour les communes des DROM, le premier caractère correspond au troisième caractère du code INSEE du département.

Type: Caractères (3)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• NOM_CHF

Définition : Nom de la préfecture du département.

Type: Caractères en majuscules non accentuées (50 max)

• X_CHF_LIEU

Définition : Abscisse de la préfecture du département (en mètres).

Type: Entier (7)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• Y_CHF_LIEU

Définition: Ordonnée de la préfecture du département (en mètres).

Type: Entier (7)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• X_CENTROID

Définition : Abscisse du centroïde du département (en mètres).

Type: Entier (7)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• Y_CENTROID

Définition: Ordonnée du centroïde du département (en mètres).

Type: Entier (7)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• CODE_REG

Définition : Code géographique de la région à laquelle appartient le département.

Type: Caractères (2)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• NOM_REG

Définition : Nom de la région à laquelle appartient le département.

Type: Caractères en majuscules non accentuées (35 max)

6.2 Classe LIMITE_DEPARTEMENT

6.2.1 Définition

Définition	Limite de département. Une limite départementale est décrite par des lignes du graphe départemental.	
Topologie	Simple	
Genre	Linéaire 2D	
Attributs	ID_GEOFLA Identifiant Nature de la limite	

Sélection : Cette classe contient les **limites de départements** caractérisées par le type de la limite. Elle regroupe les limites administratives délimitant les départements du territoire.

6.2.2 Description des attributs

• ID_GEOFLA

Définition : Identifiant unique composé des caractères LIMI_ARR, suivis de chiffres.

Type: Caractères (24)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• NATURE

Définition : Nature de la limite.

Type: Caractères (24)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

Frontière internationale	
Limite côtière	
Limite de département	
Limite de région	

ANNEXE A : Définition des cantons et « pseudo-cantons »

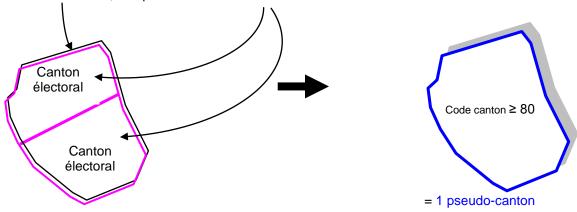
Les références aux cantons contenues dans les différentes bases de données de l'IGN s'appuient sur les cantons au sens INSEE du terme, appelés « pseudo-cantons » (on parle également de « canton non précisé » ou encore de « canton-ou-ville »).

Les bases de données IGN ne contiennent donc pas les cantons « électoraux », qui ne respectent pas obligatoirement les limites communales.

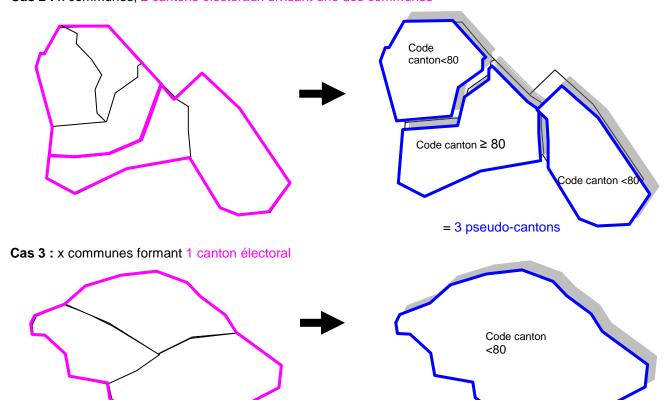
Le terme utilisé dans les descriptifs de contenu et de livraison reste néanmoins « canton », dans un souci de simplification dans les définitions et d'harmonisation entre les divers documents.

Les règles de passage de cantons électoraux en pseudo-canton sont énoncées ci-après. Plusieurs cas peuvent se présenter *(voir explication du code canton, ci-dessous)* :

Cas 1: 1 Commune, composée de 2 cantons électoraux



Cas 2: x communes, 2 cantons électoraux divisant une des communes



= 1 pseudo-canton

Le numéro des cantons fourni dans les bases de données IGN correspond au code canton (CT) du Code Officiel Géographique de l'INSEE.

Le code canton est un code de « pseudo-canton ».

Ce code est affecté à l'intérieur du département et peut prendre les modalités de 01 à 99 (hormis dans les collectivités non concernées par les élections départementales, où ce code est vide). Lorsque la commune est entièrement incluse dans un canton électoral, il prend la valeur fournie par l'INSEE pour ce canton, de 01 à 80. (Voir cas 2 et cas 3).

En revanche, un numéro supérieur ou égal à 80 signifie que la commune est à cheval sur plusieurs cantons électoraux ou contient plusieurs cantons électoraux (voir cas 1 et cas 2) : c'est le cas pour environ 220 villes.

ANNEXE B : Particularités des arrondissements municipaux de Paris, Lyon et Marseille

Dans GEOFLA[®], chacun des 20 arrondissements urbains de Paris, des 16 arrondissements urbains de Marseille et des 9 arrondissements urbains de Lyon est assimilé à une commune simple, sauf le 1^{er} arrondissement de Paris, qui a le statut de capitale d'état et les premiers arrondissements de Marseille et Lyon, qui ont le statut de préfecture de région.

Les limites d'arrondissement existent donc et sont codées en limites de commune, sauf le bord de mer à Marseille (codé en limite côtière) et les limites extérieures de Paris (codées en limite de département).